

jections, mais j'ajouterai sans détour que si la nouvelle loi ne mettait pas obstacle à quelques-uns des procédés actuellement en vogue dans le commerce des graines de semence, elle serait inutile et inefficace. C'est parce que je considère qu'il faut mettre fin à ces procédés que je dépose le présent projet de loi.

La motion est adoptée et la Chambre se forme en comité pour délibérer la résolution.

M. FISHER : Je propose que la résolution soit adoptée.

M. W. F. MACLEAN : Je me suis intéressé à cette question au cours des sessions précédentes et voilà la troisième année consécutive que nous sommes appelés à la discuter. Il est du devoir du ministre de faire adopter la loi et de l'appliquer. Nous n'avons rien à gagner à discuter cette question d'année en année pour n'aboutir à rien. Je ne vois pas l'utilité d'affirmer un principe pendant trois années consécutives.

M. FISHER : Avec la coopération de mes honorables collègues des deux partis, j'espère, cette année, gagner mon point et faire adopter la loi. Dans le cas contraire je serais grandement désemparé. Mais je répute que cela n'est possible qu'avec le concours des membres de la Chambre, y compris mon honorable ami (M. Maclean).

La résolution est rapportée.

PRESENTATION DES RAPPORTS.

Règlements et ordonnances du Roi pour la milice du Canada, 1904.—Sir Wilfrid Laurier.

Rapport du département du Travail pour l'année expirée le 30 juin 1904—Sir Wilfrid Laurier.

Le rapport du maître général des Postes pour l'année expirée le 30 juin 1904—Sir Wilfrid Laurier.

Et aussi,—Ordonnances du Territoire du Yukon pour 1904—Sir Wilfrid Laurier.

Relevé conforme à l'article 17 de l'acte d'assurance du service civil pour l'année expirée le 30 juin 1904—L'honorable M. Paterson.

Rapport du commissaire de la police fédérale pour l'année 1904—L'honorable M. Fitzpatrick.

AJOURNEMENT—PRÉSIDENCE DE LA COMMISSION DES CHEMINS DE FER.

Le très honorable sir WILFRID LAURIER (premier ministre) : J'ai promis hier à l'honorable député de York-sud (M. Maclean) des explications sur le retard apporté à remplir la vacance causée par la démission de l'honorable M. Blair, de la présidence de la commission des chemins de fer. Mon honorable ami a critiqué ce qu'il appelle la négligence du Gouvernement à rem-

M. FISHER.

plir cette vacance. Je suis convaincu que lorsque j'aurai mis la Chambre au courant des circonstances et expliqué pourquoi cette vacance n'a pas encore été remplie, il admettra que le Gouvernement n'est pas en faute.

Je n'ignore pas que de sérieux inconvénients ont résulté du fait que la commission n'est actuellement composée que de deux membres. Les deux commissaires, MM. Bernier et Mills ont expédié une bonne partie de la besogne, mais malheureusement sur certaines questions importantes, dont quelques-unes concernent Toronto, ils n'ont pu tomber d'accord. Cette dissidence entre les deux commissaires restants a empêché qu'une décision fût rendue, et il en est résulté des inconvénients pour certains citoyens de Toronto.

Le Gouvernement n'ignore pas qu'il faut nommer sous le plus bref délai un titulaire à un emploi de cette importance. Après la démission de M. Blair et aussitôt qu'il fut possible de réunir le cabinet à Ottawa—cette démission ayant eu lieu au cours de la campagne—le Gouvernement s'occupera de trouver une personne digne d'occuper ce poste. Il crut qu'il serait sage d'appeler à la présidence de la commission un membre éminent de la cour Suprême ayant à mon avis toutes les qualités nécessaires pour remplir les importantes fonctions qui lui incomberaient. Toutefois, celui-ci nous apprit qu'il ne pouvait pas dans le temps ni avant quelques semaines songer à accepter ce poste, vu que les devoirs qu'il remplissait présentement ne lui permettaient pas d'abandonner ses fonctions maintenant. Il était plongé dans l'étude de plusieurs causes instruites en sa présence à la session précédente du tribunal et, s'il acceptait notre offre sur-le-champ, les jugements ne pourraient pas être rendus, ce qui causerait de graves ennuis aux plaideurs. Cette personne nous ayant avertis qu'elle ne pouvait pas convenablement répondre à notre offre avant la fin de la première semaine de février, nous avons cru juste et raisonnable d'attendre ce moment-là avant de répéter notre proposition qui, nous l'espérons, sera acceptée.

Je propose que la séance soit levée.

DEMISSION DE M. BLAIR.

M. W. F. MACLEAN : Je croyais que l'honorable premier ministre (sir Wilfrid Laurier), en touchant à ce sujet, aurait fourni à la Chambre et au pays des éclaircissements au sujet de la démission de l'ancien président de la commission des chemins de fer. Cette démission inopinée, au plus fort de la bataille électorale, lui fait un devoir selon moi, de donner une explication à la population de ce pays. Du reste, les organes de la droite, depuis le "Globe" jusqu'au "Witness," de Montréal, sont au nombre de ceux qui demandent que le mystère soit éclairci, et j'espérais obtenir aujourd'hui des renseignements. Nous les obtiendrons peut-